

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de PLESTAN, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudine AILLET, Maire - Alain GUILLOT, Céline BARON, Marie-Lise FERET, Nicolas RIQUEMENT - Adjoint, Philippe HERCOUET, Séverine LOLLIEROUX, Olivier JOSSELINE, GUERIN Alexandrine, Loïc CHAUVEL et Christèle VETIL - Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Edith COQUIO (pouvoir à Séverine LOLLIEROUX), Dominique GUEGUEN (pouvoir à Marie-Lise FERET) Alain GENCE (pouvoir à Alain GUILLOT), Jean-François KOUMOU (pouvoir à Christèle VETIL)

Secrétaire de séance : Loïc CHAUVEL

2025-021 / APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26/03/2025

Madame le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal (PV) de la précédente séance du conseil municipal du 26 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le Municipal approuve à l'unanimité le PV du 26/03/2025.

2025-022 / VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Considérant la volonté de ne pas augmenter la fiscalité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire les taux de contributions directs de 2024 en 2025, à savoir :

Taxe sur le Foncier Bâti : 19.81 + 19.53 (Taux départemental du FB)
39.34 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti :
89.94 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires
20.43 %

2025-023 / VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2025 de la commune de PLESTAN s'élevant à **4 423 000 €**, budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT :	1 950 000 €
SECTION d'INVESTISSEMENT :	2 473 000 €

2025-024 / PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE AUX DÉPARTS EN RETRAITE ET RECRUTEMENTS

Considérant la délibération en date du 19 septembre 2022 relative au tableau des effectifs ;

Considérant le départ en retraite, au 1^{er} juin 2023 d'un agent en CDI affecté au service technique

Considérant le recrutement au 1^{er} janvier 2023, d'un adjoint technique chargé des fonctions polyvalentes au service technique ;

Considérant le recrutement au 1^{er} mai 2024, d'un deuxième adjoint technique chargé de fonctions polyvalentes aux fins de consolider le service technique de la commune ;

Considérant la délibération en date du 5 juin 2024 relative à la création d'un emploi permanent à temps complet sur les grades d'adjoint technique, adjoint technique principal 2^{ème} classe, adjoint technique principal 1^{ère} classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, aux fins de lancer un appel à candidatures via emploi-territorial pour recruter un chef cuisinier en remplacement de la responsable de la cuisine centrale, titulaire du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, qui depuis a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mars 2025 ;

Considérant le départ en retraite, au 1^{er} septembre 2024, d'un agent de restauration titulaire du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (DHS 26H20) ;

Considérant le recrutement au 1^{er} janvier 2025 du nouveau chef cuisinier sur le grade d'agent de maîtrise principal ;

Considérant la demande d'autorisation de travail à temps partiel à 50 % (dans le cadre d'une retraite progressive) de la Secrétaire Générale de Mairie à compter du 1^{er} novembre 2025 ;

Considérant la délibération en date du 16 décembre 2024 décidant de créer un emploi permanent à temps complet de Secrétaire Générale Adjoint de Mairie sur les grades de Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe et Attaché ;

Considérant qu'un Adjoint technique titulaire est promouvable en 2025, au titre de l'ancienneté, sur le grade d'avancement d'Adjoint technique principal de 2ème classe) ;

Considérant qu'un Adjoint d'animation titulaire est promouvable en 2025, au titre de l'ancienneté sur le grade d'avancement d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe) ;

Considérant qu'un Adjoint technique principal 2ème classe titulaire est promouvable en 2025, au titre de l'ancienneté, sur le grade d'avancement Adjoint technique principal de 1ère classe ;

Considérant l'arrêté en date du 31 mars 2022 portant établissement, pour une durée de 5 ans à compter du 1er avril 2022, des Lignes Directrices de Gestion (suivant avis favorable à l'unanimité rendu par les collèges des élus et des personnels constituant le Comité Technique Départemental du 21 mars 2022) ;

Considérant le recrutement par intégration directe du Secrétaire Général Adjoint de Mairie à intervenir à compter du 1er juillet 2025, sur le grade d'Attaché territorial ;

Considérant l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal au regard des mouvements énoncés ci-dessus relatifs tant aux départs en retraite (3) qu'aux derniers recrutements ;
- De supprimer un poste d'Adjoint technique principal 1ère classe à temps non complet de 26H20 ainsi un poste à temps complet non pourvu,
- De supprimer le poste de Rédacteur non pourvu
- De créer un poste d'Adjoint d'animation principal de 2ème classe (avancement de grade)

Le tableau des effectifs se présenterait ainsi comme suit au 01/04/2025 :

FILIERES	GRADES	Nombres de postes créés	Nombre de Postes Pourvus au 01/04/2025	OBSERVATIONS
TECHNIQUE	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	1	1 TC
	AGENT DE MAITRISE	1	1	1 TC
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 1ère C.	3	2	1 TC + 1 TNC 30H + 1 TNC 27 H
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL de 2ème C.	2	1	2 TC
	ADJOINT TECHNIQUE	4	3	4 TC
ADMINISTRATIVE	ATTACHE PRINCIPAL de 2ème C,	1	1	1 TC
	ATTACHE	1	0	1 TC
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL de 1ère C.	3	3	3 TC
ANIMATION	ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL de 2 ^{ème} CLASSE.	1	0	1 TC
	ADJOINT D'ANIMATION	1	1	1 TC
CULTURELLE	ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL de 1 ^{ère} C.	1	1	1 TNC 17H30
TOTAUX		19	14	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Tableau récapitulatif des délibérations du 09 Avril 2025	
2025 - 021	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26/03/2025
2025 - 022	VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES 2025
2025 - 023	VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2025
2025 - 024	PERSONNEL COMMUNAL : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE AUX DÉPARTS EN RETRAITE ET RECRUTEMENTS

Le Maire,
Claudine AILLET

Le Secrétaire,
Loïc CHAUVEL